



### PRÉCISION...

Au vu des événements touchant notre Commune depuis un mois et demi, ce journal ne contiendra que les articles prévus, sans les photos détaillées et légendées habituelles. Pas de Concours d'orthographe, de Pages Documentaires...

### DIMANCHE 19 Juin

### DIMANCHE 26 Juin

## Ce qui se passe en cas de démissions d'Elus

**P**our les communes de moins de 3 500 habitants, le cas de Guermantes, un Arrêté est pris par l'autorité de tutelle (Préfet/Sous-Préfet) pour le remplacement des démissionnaires, au cours d'une élection complémentaire.

Les élus non démissionnaires restent en place et il n'est pas procédé à une nouvelle élection du Maire ni des Adjoints. Nous vous transmettons pages 2 et 3 l'Arrêté de M. le Sous-Préfet de Torcy. Ce dernier est diffusé sur le Site et affiché depuis le 30 mai dernier.

### Dates des Elections Municipales complémentaires

Les élections se tiendront les Dimanche 19 et 26 juin de 8h à 18h, en Mairie de Guermantes. Munissez-vous de votre carte d'électeur et/ou de votre carte d'identité. Seront élus les candidats ayant obtenus... Se reporter aux textes cités dans l'Arrêté du Sous-Préfet (P. 2 et 3).

### LOISIRS... Pour les Seniors

#### Le CCAS et le cinéma

Nous informons que les seniors Guermantais(es) (à partir de 60 ans) peuvent bénéficier de places de cinéma à tarif préférentiel, soit 3 €. Sur présentation d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile. Cette offre est valable au Cinéma Le Cinq de Lagny-sur-Marne, un jeudi par mois à la séance de 14h. Pour les mois à venir, les jeudis

9 juin : Le chat du Rabbin. 21 juillet : Low Cost. 11 août : Limitless. 15 septembre : Omar m'a tué. 20 octobre : The Artist. 10 novembre et 15 décembre : La source des femmes. Programme sous réserve. Tél. au 01 60 26 40 11 pour avoir confirmation du film projeté, la semaine précédant la séance. Cinéma LE CINQ. 5 rue Delambre. 77400 LAGNY-SUR-MARNE.



La Photo du Mois de Mai : Journée Portes Ouvertes des Associations, Sam. 21 Mai, p. 4.

### AUTOS PERDUES 26 Juin

## 2ème Fêt'stival des Belles Anciennes de Guermantes

**D**imanche 26 juin, dès 9h, sur la Plaine de Jeux des Lilandry, notre Association « A la Recherche des Autos Perdues » vous invite à participer à son 2ème Fêt'stival des Belles Anciennes de Guermantes.

Nous attendons tous les Guermantais, amateurs de belles anciennes ou d'exception, de motos... pour voir les véhicules qui s'y regrouperont avant une balade en Brie de 50 à 60 km. N'hésitez pas à venir pour monter à bord d'un de ceux-ci.

Le midi une buvette sur place, et la Boulangerie « Le Cœur de

Guermantes » vous permettront de trouver de quoi vous restaurer, mais vous pourrez aussi amener nécessaire de pique-nique, couvertures, parasol, chapeau... sans oublier la crème solaire pour pique-niquer avec nous, en attendant un après midi festif.

A 15h, les Majorettes de Pomponne « les Comètes », et à 16h un concert de rock familial vous attendent pendant qu'un Jury, dont vous pouvez faire partie, sélectionnera, avec votre aide, quelques véhicules méritants, par leur état, leur rareté ou votre coup de cœur.

Ambiance musicale et bonne humeur garanties. Alors venez flâner sur la Plaine de Jeux où nous attendons plus d'une centaine de véhicules. Vous pouvez vous inscrire au 01 60 07 73 82 pour faire partie du Jury (répondeur : n'hésitez pas à laisser vos coordonnées). Nous vous attendons nombreux. Les Autos Perdues.



**COLLECTE DÉCHETS VERTS :**  
Jeudi 23 juin.

**EXTRA MÉNAGERS :**  
Lundi 27 Juin.

**RAPPEL DES HEURES DE TONTE ET DES OUTILS BRUYANTS**

De 7h à 20h les jours ouvrés (du lundi au vendredi).

► Samedi 9h à 12h - 15h à 19h30.

► Dimanche et jours fériés 10h à 12h.

Impératif : ne sortez vos sacs poubelles de tonte que la veille au soir au maximum, ou attendez les jours de collecte des déchets verts (en poubelle et sans sac).

INFOS ET DATE A retenir





## SOUS-PREFECTURE DE TORCY

BUREAU DES AFFAIRES INTERMINISTERIELLES  
ET DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES LOCALES

Arrêté n°2011-47 du 06 mai 2011  
Portant convocation des électeurs de la commune  
de Guermantes en vue de compléter le conseil  
municipal

**Le Sous-Préfet de Torcy,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le code électoral;

**Vu** le décret du 16 juin 2010 portant nomination de M. Frédéric MAC KAIN sous préfet de Torcy ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n°10/PCAD/01 du 2 septembre 2010 modifiant l'arrêté n°10/PCAD/01 du 1<sup>er</sup> septembre 2010 donnant délégation de signature à M. le sous-préfet de Torcy ;

**Vu** les démissions des conseillers municipaux suivants :

- M. Thierry RIVIERE le 9 février 2010
- M. Denis MARCHAND le 8 avril 2011
- Mme Nathalie BILLY le 29 avril 2011
- Mme Annie VIARD le 29 avril 2011
- M. Jacques COURPOTIN le 29 avril 2011
- M. Gérard LEUX le 29 avril 2011
- M. Daniel POUPART le 29 avril 2011
- Mme Isabelle ROUQUIER le 30 avril 2011
- Mme Françoise JOUSSE le 30 avril 2011

**Considérant**, que le conseil municipal ayant perdu plus du tiers de ses membres, il convient de procéder à des élections complémentaires, conformément aux dispositions de l'article L.258 du code électoral ;

### **ARRETE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Les électeurs de la commune de Guermantes sont convoqués **le dimanche 19 juin 2011**, à l'effet d'élire **9** conseillers municipaux.

**Article 2 :** Conformément aux dispositions de l'article L. 252 du code électoral, les membres des conseils municipaux des communes de moins de 3 500 habitants sont élus au scrutin majoritaire.

Nul n'est élu au premier tour s'il n'a réuni :

1° la majorité absolue des suffrages exprimés

2° un nombre de suffrages égal au quart de celui des électeurs inscrits.

Au deuxième tour de scrutin, l'élection a lieu à la majorité relative, quel que soit le nombre de votants.

**Article 3 :** Le scrutin aura lieu dans le bureau de vote unique de la commune, situé en mairie, 42 avenue des Deux Châteaux.

Il sera ouvert à **8H00** et clos à **18H00**.

Le dépouillement des votes suivra immédiatement le scrutin.

**Article 4 :** L'élection se fera sur les listes électorales arrêtées le 28 février 2011, liste électorale générale et liste électorale complémentaire des ressortissants de l'union européenne autres que les français, établie pour les élections municipales, telles qu'elles auront pu être ultérieurement modifiées en application des articles L.11-2, L.25, L.27, L.30 à L.40, R.17 et R.18 du code électoral.

**Article 5 :** Le nombre de conseillers à élire est de **9**.

**Article 6 :** Sont éligibles au conseil municipal, s'ils sont âgés de dix-huit ans révolus, les électeurs de la commune, les citoyens inscrits aux rôles des contributions directes ou justifiant qu'ils devaient y être inscrits au 1<sup>er</sup> janvier 2011 et les citoyens européens inscrits sur les listes complémentaires municipales.

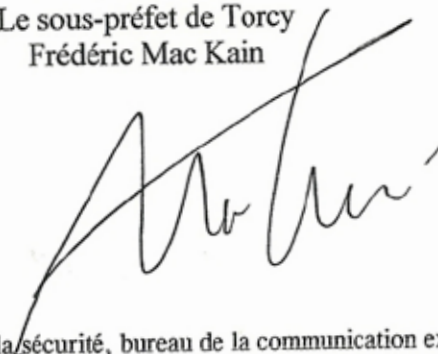
Toutefois, le nombre de conseillers qui ne résident pas dans la commune au moment de l'élection ne peut dépasser le quart des membres du conseil.

**Article 7 :** Le second tour de scrutin, s'il s'avère nécessaire, aura lieu le **dimanche 26 juin 2011**. L'assemblée électorale est, dès à présent, convoquée dans cette éventualité.

Les conditions d'ouverture, de clôture et de dépouillement du second tour de scrutin seront identiques à celles prévues pour le premier tour.

**Article 8 :** Monsieur le maire de la commune de Guermantes est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié et affiché dans la commune.

Le sous-préfet de Torcy  
Frédéric Mac Kain



Copie adressée à :

- M. le préfet de Seine-et-Marne, direction du cabinet et de la sécurité, bureau de la communication externe
- Préfecture de Seine-et-Marne, bureau des élections
- Tribunal d'instance de Lagny-sur-Marne
- Tribunal administratif de Melun

**LOISIR** *Dimanche 30 Avril*

## 29ème Tournoi de Pétanque

**D**imanche 30 avril, sur le boulodrome situé derrière les courts de tennis a eu lieu le 29ème Tournoi de Pétanque.

Une majorité de Guermantais est venue taquiner la boule et, à part une petite averse, un temps clément a permis à tous les participants de passer un agréable après-midi.

La compétition débuta à 14h30, pour se terminer vers 20h, après une partie acharnée pour désigner les vainqueurs de ce Tournoi qui était « en doublettes formées ».

Merci à **Simone Trimaille** qui a tenu la buvette ainsi qu'à **Michel Poyac, Gérard Dura et Véronique Fontaine** pour l'organisation de la manifestation.

Trois équipes ont été « Fanny » lors d'une partie et ont eu le plaisir d'embrasser le postérieur de cette dernière, en tout bien tout honneur : **Sylviane et Daniel Beaunier, Guy Jelensperger et Michel Poyac, Danièle et Mario Iezzi.**

Les demi-finalistes étaient **Filippo Peluso/Raymond Delors** et **Wanda Fima/Addad Chokri.**

Les finalistes étaient **Fabrice Rouillère et Bernard Sueur...**

Et les vainqueurs : **Rachid Bliidi et Pierre Chaut.**

Après la Remise des Trophées et de livres, les participants ont été conviés au Pot de l'amitié.

La soirée se termina dans la joie et la bonne humeur vers 21h30. Rendez-vous fut pris pour le 30ème Tournoi qui aura lieu en septembre.



## ASSOCIATIONS Samedi 21 Mai

### Journée des Portes Ouvertes des Associations Guermantaises

**L**e samedi 21 mai à l'Espace Marcel Proust, les Associations Guermantaises étaient présentes pour vous faire partager leurs travaux, leurs idées et exposer de très belles œuvres.

Beaucoup de visiteurs ont apprécié le dynamisme des différentes activités proposées. Etaient présents, « A la Recherche des Autos Perdues », Evi'danse, le Bridge Club, « la Tête et les Mains », le Cairn, le Tennis

Club, les Randonneurs de la Brie, P.A.G.E., Patch en Gondoire, l'Encadrement...

Deux invitées de marque, **Mme Mireille Munch**, Maire de Ferrières et **Mme Chantal Brunel**, notre Députée (photo) ont prouvé par leur présence l'intérêt porté aux Associations très actives de notre Commune.

Alors, si vous désirez rejoindre l'une d'entre elles pour la rentrée 2011/2012, n'hésitez pas !



Mme Brunel accueillie par Mme Patricia Collin et Mme Munch assise au second rang.

## TROC ET PUCES Dimanche 15 Mai



### Déjà la 22ème édition...

**D**ès 5h30, les bénévoles, les élus et les agents techniques étaient présents pour la mise en place des déviations et de l'accueil !

Chacun se rendit à son poste afin que l'installation se passe dans les meilleures conditions.

Quelques exposants inconditionnels étaient déjà sur les lieux dès 4h45, mais peu de visiteurs à cette heure étaient présents, voir inexistant.

Le soleil parfois discret mais toujours présent permis à tous de passer une excellente journée. Les Autos Perdues se sont retrou-

vées Place du Temps Perdu pour participer à la manifestation et animer musicalement ce Troc et Puces. Pour la deuxième année un stand tenu par l'Association des Parents d'Elèves de l'Ecole du Val Guermantes était présent.

La Boulangerie « Au Cœur de Guermantes » a fourni sandwiches et boissons aux visiteurs et exposants.

Vers 20h, après le départ effectif de tous les exposants, les organisateurs et les bénévoles savouraient la bonne réussite de cette journée conviviale.